

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/02/2021

Réuni le : 02/03/2021

Sous la présidence de : Laurence Aude

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à THOUARS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie théâtre THOUARS - 31/03/2021

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie. La participation des familles s'élève à 2 €/élève.

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à cette sortie.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 54

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/02/2021

Réuni le : 02/03/2021

Sous la présidence de : Laurence Aude

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Contrats : AFFRANCHIGO et MAILEVA

Sur proposition du Président, le conseil d'administration autorise le proviseur à signer et exécuter les deux contrats suivants avec la poste à compter du 01/02/2021 :

- le contrat AFFRANCHIGO et son avenant
- le contrat MAILEVA

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : BOP 230- Fonds Sociaux 2020

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/02/2021
Réuni le : 02/03/2021
Sous la présidence de : Laurence Aude
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable à la proposition de répartition des fonds sociaux

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BOP 230 - 2020 - Subvention des fonds sociaux 2020.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable à la proposition de répartition des crédits globalisés : subvention 2020 de 1 980.00 € répartis sur :
- le fonds social cantine pour 1 000.00 €(VE/FSL/16FSC)
- le fonds social cantine pour 980.00 €(VE/FSL/16FS-)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/02/2021

Réuni le : 02/03/2021

Sous la présidence de : Laurence Aude

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Prélèvement sur le fonds de roulement

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le prélèvement sur fonds de roulement de 1 000,00 € en OPC/ENSEIG/OSCIG pour compléter le financement de matériels en science de l'ingénieur (imprimante et machine à découper laser). !!! Attention : DBM à joindre !!!

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don d'ordinateur à des écoles

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/02/2021
Réuni le : 02/03/2021
Sous la présidence de : Laurence Aude
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le don des ordinateurs à deux écoles

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don d'ordinateurs à deux écoles.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le don suivant :
- 5 vieux ordinateurs à l'école de TERVES
- 7 vieux ordinateurs à l'école de CLESSE
Le don se fera lorsque le matériel sera sorti de l'inventaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet course en cours 2020/2021

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/02/2021
Réuni le : 02/03/2021
Sous la présidence de : Laurence Aude
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le projet course en cours pour l'année scolaire 2020/2021

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Projet course en cours 2020/2021
Le conseil d'administration autorise le projet course en cours pour l'année scolaire 2015/2016. Il autorise les élèves à rechercher des fonds auprès de sponsors pour financer l'activité. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 59
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/02/2021

Réuni le : 02/03/2021

Sous la présidence de : Laurence Aude

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 28/01/2021

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du conseil d'administration approuvent la proposition de répartition de la DGH réalisée à cette date de l'année et permettant notamment de transmettre la coloration des postes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	11
Contre :	1
Abstentions :	12
Blancs :	0
Nuls :	0